

PLAN DE COURS

HIS490F-10

Numéro du cours

LA RUSSIE ET LE MONDE DEPUIS 1815

Titre du cours

E-2023

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site WEB du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LÉVESQUE, JEAN

Nom et prénom

2086

Poste

levesque.jean@uqam.ca

Courriel

A-6170

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi et mercredi 10h00-12h00 et sur rendez-vous.

Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	3
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	4
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de participation au cours	5
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.3	Modalités de remise des travaux	5
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens	5
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	5
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	5
7	Bibliographie – Médiagraphie.....	6
7.1	Documentation obligatoire	6
7.2	Documentation complémentaire	6
8	Références.....	7
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique – Plagiat.....	7
8.2	Document et Informations additionnelles.....	8
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	9
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement	10
8.5	Compétences.....	11

1 DESCRIPTION DU COURS

Depuis l'écroulement du régime communiste en URSS en 1991, la Russie, en tant que principal État-successeur de l'Empire russe et de l'Union soviétique, est passée d'une phase d'abandon de ses ambitions impériales, de normalisation de ses relations avec ses anciens ennemis et même d'acceptation du monde unipolaire de l'après-guerre froide à une période de réaffirmation souvent musclée de ses intérêts, marquée par une contestation de ce monde unipolaire qu'elle semblait avoir reconnu. Ces changements d'attitudes et de politiques soulèvent des questionnements quant aux racines historiques de ce néo-impérialisme russe et ce cours propose une perspective de longue durée qui aura pour tâche d'établir des continuités, mais aussi de déconstruire tout essentialisme ou téléologie. L'empire russe a considérablement forgé son image en tant que « gendarme de l'Europe » dans le sillage de sa victoire de 1815, pour ensuite affirmer ses ambitions comme empire eurasiatique. La Révolution d'Octobre inaugura une dualité complexe entre son rôle de phare de la Révolution mondiale et ses intérêts, souvent nourris par l'expansionnisme, en tant qu'État à part entière. Finalement, la Russie post-communiste revendique une place plus en phase avec son potentiel militaire qu'économique. « On a la politique de sa géographie » se plaisait à dire Napoléon Bonaparte. Sans verser dans le déterminisme géographique, il faut reconnaître que la Russie a, historiquement, eu des intérêts marqués en Europe et en Asie, alors qu'il fallut attendre assez tardivement au XXe siècle pour voir l'URSS s'impliquer en Afrique et en Amérique latine. À la rencontre de l'histoire des relations internationales, de la géopolitique et de l'histoire intellectuelle, ce cours permettra aux étudiants/es d'approfondir non seulement les politiques impériales et néo-impériales de trois États successifs et de leurs liens avec la politique intérieure, mais aussi du discours russe sur le reste du monde en rapport avec le développement des champs de savoir dans le pays.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours est conçu et construit comme la version en ligne d'un cours magistral de niveau 4000. Il ne requiert aucun prérequis, si ce n'est qu'un intérêt pour l'histoire de la Russie impériale, de l'URSS, ou des États successeurs, et un certain questionnement quant à sa place dans le monde et le système des relations internationales. Les étudiants/es qui auraient suivi préalablement des cours d'histoire russe (HIS 4357 ou HIS 4359), des cours d'histoire des relations internationales ou des cours d'histoire européenne peuvent mettre à profit leurs connaissances acquises, mais le cours est destiné à des étudiants/es de deuxième niveau du premier cycle universitaire, sans formation préalable.

Au terme de ce cours, les étudiants/es pourront :

- Identifier et analyser les fondements historiques, géographiques, politiques et culturels de la politique étrangère russe considérée dans la longue durée;
- Identifier et analyser les principaux concepts pertinents (par ex. Concert européen, équilibre européen, eurasisme, internationalisme, « étranger proche », etc.)
- Localiser, identifier et expliquer les principaux acteurs, événements et conjonctures de la politique étrangère russe depuis 1815;
- Définir et expliquer les particularités de chaque sous-période de l'histoire de la politique étrangère russe;
- Combiner les facteurs historiques, géographiques, économiques, politiques, intellectuels dans l'explication de la formulation de la politique étrangère;
- Jeter un regard critique sur les héritages intellectuels de la Guerre froide, et, de même, du nationalisme russe dans la compréhension de la politique russe à l'endroit du reste du monde.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours est donné essentiellement sous forme magistrale, avec plusieurs périodes de questions et de retours sur les lectures préparatoires. La préparation à chaque séance comprend les lectures obligatoires disponibles sur le Moodle.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

NOM DE L'EXERCICE : EXAMENS.

A) Objectifs

Le but des tests est la vérification périodique des connaissances. Il est à noter que la matière des tests n'est pas cumulative. Le test de mi semestre couvrira la matière vue depuis le début du cours jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. L'examen final couvrira la matière allant de 1945 à nos jours. Les examens se tiendront en salle. L'examen intra, ou de mi semestre, aura lieu **le 24 mai** et vaudra 30% de la note finale, alors que l'examen final se tiendra **le 21 juin** et représentera 35% de la note finale.

B) Démarche

Les deux tests seront divisés en deux parties. La première partie sera composée de questions d'identification d'acteurs, d'événements, d'institutions ou de concepts et de leur importance historique. Il sera possible de d'identifier quelques termes parmi un choix plus large. Il s'agit de dater, définir et de montrer l'importance historique des événements, personnages ou concepts choisis. La deuxième partie de l'examen sera composée de questions à développement, sous la forme d'un essai de quelques pages, à choisir à partir d'une courte liste. Cette partie de l'examen vise à juger de la qualité de l'argumentation et de la démonstration sur un thème assez large, en général bien couvert par l'historiographie existante.

C) Critères d'évaluation

Pour les questions courtes, il s'agira de la précision et de la pertinence historique des informations fournies. Pour ce qui est des questions à développement, l'argumentation, la qualité de l'analyse et de l'information seront les principaux critères pris en compte.

NOM DE L'EXERCICE : COMMENTAIRE DE DOCUMENT

Une liste de 7-8 documents sera mise à la disponibilité des participants/es dans une section spéciale sur la plateforme Moodle au plus tard avant la fin de la première semaine de cours et sera accompagnée de directives écrites précises sur les aspects méthodologiques de l'exercice et des attentes du professeur à cet égard. Les thèmes seront relativement variés et chacun/e pourra choisir selon ses goûts et intérêts particuliers dans le cadre de la matière vue dans le cours. Des directives précises quant à la méthodologie du commentaire de document seront explicitées en classe dans deux courts ateliers, en plus de directives écrites disponibles sur le Moodle.

Le but du commentaire de document est d'explicitier le sens d'un document et ses déterminants, qu'ils soient révélés par le contexte, par l'étude minutieuse du texte lui-même ou de documents externes pouvant lui être mis en parallèle. Le commentaire doit être soumis au plus tard en classe le **7 juin** et vaudra 35% de la note finale. Les travaux devront être dactylographiés (par l'entremise d'un traitement de texte), d'une longueur de 8 à 10 pages (excluant la page titre et la bibliographie), à interligne et demi et présentés selon les normes du Guide des étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire, disponible sur le site du département et sur la plateforme Moodle du cours.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Qualité de la recherche documentaire et analyse, qualité de la synthèse, pertinence de la question de recherche et bilan, présentation matérielle, qualité du français

Les cours sont essentiellement magistraux. Chaque exposé débutera par une introduction sur la situation intérieure (politique, économique, sociale et culturelle) de la période étudiée, que ce soit dans l'Empire russe, l'URSS ou la Russie post-soviétique) pour ensuite lier ces développements à la formulation de la politique étrangère et de son analyse plus approfondie. Nous tenterons de mettre à profit l'analyse plus classique et historienne de la politique étrangère aux conceptions géopolitiques, stratégiques et même aux principaux courants intellectuels en vogue en Russie qui permettent de faire une histoire de la politique étrangère russe dans sa totalité et dans la longue durée. La conclusion de chaque exposé sera généralement consacrée aux considérations historiographiques des questions abordées.

Les étudiantes et étudiants pourront faire en amont ou en aval les lectures liées à chaque exposé, l'important demeurant de ne pas prendre de retard en vertu du rythme intense et intensif du déroulement d'un cours d'été. Les présentations PowerPoint du professeur seront disponibles la veille de chaque cours.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen intra (en salle)	30%	24 mai
Travail écrit : commentaire de document	35%	7 juin
Examen final (en salle)	35%	21 juin

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	1 ^{er} mai	Présentation du plan de cours. Introduction : la Russie dans le monde avant 1815	
2	3 mai	La Russie, gendarme de l'Europe : 1815-1856	Moodle
3	8 mai	La politique étrangère de la Russie impériale, 1856-1905.	Moodle
4	10 mai	La Russie dans la tourmente, 1905-1917.	Moodle
5	15 mai	Entre révolution et intérêt national : la diplomatie de la Russie soviétique, 1920-1938.	Moodle
6	17 mai	La Deuxième Guerre mondiale et l'émergence d'une superpuissance, 1939-1945.	Moodle
7	22 mai	Fête des Patriotes. Congé.	
8	24 mai	Examen intra (en salle)	
9	29 mai	Staline et le début de la Guerre froide, 1945-1953.	Moodle
10	31 mai	Déstalinisation, coexistence pacifique et naissance du Tiers-Monde, 1953-1964.	Moodle
11	5 juin	La détente et l'équilibre mondial, 1964-1982.	Moodle
12	7 juin	La révolution Gorbatchev et la fin de la Guerre froide. Remise du commentaire de document	Moodle
13	12 juin	La Russie «libérale» et la normalisation, 1991-1999. Évaluation du cours	Moodle
14	14 juin	Vladimir Poutine et la résurgence des ambitions russes, 1999-2012.	Moodle
15	19 juin	Vladimir Poutine et la résurgence des ambitions russes, 2012-2023. Conclusion.	Moodle
16	21 juin	Examen final (en salle)	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Comme il n'y a pas de note de participation au cours, la présence au cours n'est pas obligatoire, mais tout de même fortement recommandée. Compte tenu du rythme intensif du cours, il est conseillé de faire les lectures à jour et ne pas prendre de retard.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés remis. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation en ligne du cours aura lieu **le 12 juin**, à l'adresse suivante : [\(http://www.evaluation.uqam.ca/\)](http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les textes obligatoires pour le cours sont disponibles sur la plateforme Moodle. Par contre, le professeur recommande fortement la consultation de quelques ouvrages généraux, qui peuvent combler certaines lacunes en histoire générale de la Russie et de l'URSS :

DULLIN, Sabine. *L'ironie du destin. Une histoire des Russes et de leur empire (1853-1991)*.

DULLIN, Sabine. *Histoire de l'URSS*. (Accessible en format numérique via la Bibliothèque de l'UQAM)

WERTH, Nicolas. *Histoire de l'Union soviétique de Lénine à Staline (1917-1953)* (Accessible en version numérique)

WERTH, Nicolas. *Histoire de l'Union soviétique de Khouchtchev à Gorbatchev (1953-1991)* (Accessible en version numérique)

En plus de :

REY, Marie-Pierre. *La Russie face à l'Europe. D'Ivan le Terrible à Vladimir Poutine*.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Des classiques, à consulter au besoin :

HASLAM, Jonathan. *Russia's Cold War. From the October Revolution to the Fall of the Wall*.

KISSINGER, Henry. *Diplomatie*.

LeDONNE, John P. *The Russian Empire and the World, 1700-1917. The Geopolitics of Expansion and Containment*.

LÉVESQUE, Jacques. *L'URSS et sa politique internationale de Lénine à Gorbatchev*.

LIEVEN, Dominic. *Empire : The Russian Empire and Its Rivals*.

ULAM, Adam. *Expansion and Coexistence. Soviet Foreign Policy, 1917-1973*.

WESTAD, Odd Arne. *Histoire mondiale de la Guerre froide*.

ZUBOK, Vladislav. *A Failed Empire. The Soviet Union in the Cold War from Stalin to Gorbachev*.

Des atlas :

DULLIN, Sabine et Stanislas JEANNESSON. *Atlas de la Guerre froide*.

MARCHAND, Pascal. *Atlas géopolitique de la Russie*.

NÉRARD, François-Xavier et Marie-Pierre REY. *Atlas historique de la Russie. D'Ivan III à Vladimir Poutine*.

Des séries documentaires :

CNN Cold War (24 épisodes) :

<https://www.youtube.com/watch?v=22KIQ1QNnhE&list=PL3H6z037pboGWTxs3xGP7HRGrQ5dOQdGc>

Soviet Storm. WWII in the East (18 épisodes), série russe doublée en anglais sur l'URSS en guerre :

https://www.youtube.com/watch?v=6CerdjvePsg&list=PLwGzY25TNHPC_SsXFclH-ba0nWuNbHOM6

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE – PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – **applicable aux cours spécifiques du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026** :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.**
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le [site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique no 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable